

choses au dernier rang et les dernières au premier. Déjà, au Canada, nous avons un vaste programme de sécurité sociale. L'unanimité exprimée au sujet de la motion à l'étude révèle davantage la sympathie que nous ressentons à l'égard de nos circonscriptions respectives. Nous avons tous été témoins de cas pitoyables comme ceux dont on a parlé aujourd'hui. Il me semble qu'on aurait dû s'occuper de ces infirmes et de ces mutilés depuis longtemps, même avant l'établissement d'autres mesures de sécurité sociale. Non seulement les enfants infirmes et les autres personnes désavantagées ont-ils souffert, mais ils ont été une source de gêne pour leurs familles et un fardeau pour les bons voisins. Très souvent ils ont reçu un maigre appui et ceux qui en étaient chargés ont eu de la difficulté à soutenir leurs familles.

J'affirme,—et je ne suis inspiré ici par aucune considération de parti,—que semblable état de choses n'est pas à l'honneur du pays. Nous avons réclamé à cor et à cri les assurances sociales susceptibles de plaire à la masse, nous avons vu à la sécurité sociale de la majorité, mais nous avons négligé la minorité. Il y a plusieurs années que je me dis que nous devrions réparer cette omission. Nous connaissons tous des cas où la famille d'un diminué physique n'est pas assez riche pour lui procurer les traitements et les soins qu'il devrait recevoir. Parfois même, on n'a pas assez d'argent pour lui assurer les soins élémentaires qui allégeraient sa souffrance.

J'appuie sans réserve le projet de résolution et je suis fier de constater l'unanimité de sentiments chez tous ceux qui ont pris la parole. Ceux qui ne se sont pas fait entendre feront preuve, je n'en doute pas, du même esprit de compassion envers le prochain, afin que nous puissions nous employer tous ensemble à la réalisation de l'objet du projet de résolution.

Il m'arrive peu souvent de parler longuement à la Chambre parce qu'à mon avis on y perd trop de temps. Si la Chambre est sincère et si tous ces discours n'ont pas uniquement pour but de faire bonne impression auprès des infirmes, elle fera en sorte de ne pas étouffer la résolution et de lui donner suite. La résolution n'offre peut-être pas une portée aussi vaste que certaines autres mesures sociales, mais elle est de nature à donner satisfaction à bien des gens méritants mais inquiets.

Le Canada est si riche, si prometteur et si énergique qu'il ne saurait s'exposer à laonte en assurant la sécurité des forts et en négligeant les désavantagés, ceux qui, sans qu'il en soit de leur faute, sont infirmes, et

[L'hon. M. Rowe.]

par le fait même plongés dans la misère, le malheur et les difficultés. D'autres ne bénéficient-ils pas de divers services?

Le député de Lanark a signalé que Dieu a donné à certains une constitution telle qu'ils possèdent encore, bien que septuagénaires ou plus âgés, une grande vitalité. Bien des hommes politiques que j'ai connus se seraient vigoureusement opposés à toute affirmation voulant que leurs facultés se fussent amoindries parce qu'ils avaient plus de 70 ans. Certains bûcherons de cet âge abattent ou pourraient encore abattre une bonne besogne. Parmi les avocats, plusieurs ont cet âge. Je suis persuadé, par exemple, que dans vingt ans, même quand il aura plus de 70 ans, le député de Témiscouata (M. Pouliot) sera encore plein de vigueur.

Nous ne devons pas oublier ceux qui souffrent d'invalidités depuis des années. Nous sommes assez fortunés, notre pays possède des ressources assez abondantes,—aucun pays n'en est mieux pourvu que le nôtre, eu égard au chiffre de sa population,—pour qu'il nous soit possible de prendre soin de ceux que notre programme de sécurité sociale aurait dû secourir les premiers. Je ne fais pas de reproche au gouvernement actuel; je dis simplement que le Canada aurait dû s'occuper d'abord du cas de ces gens et attendre à plus tard pour venir en aide à ceux qui avaient moins besoin de secours.

**M. Jean-François Pouliot (Témiscouata):** Monsieur l'Orateur, je dois être à la hauteur de l'opinion qu'a de moi l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe). Tout d'abord, je tiens à féliciter le député de Terrebonne (M. Bertrand), auteur de la résolution, de même qu'un autre pionnier de la législation sociale, le représentant de Compton-Frontenac (M. Blanchette), qui avait présenté une résolution analogue il y a plusieurs années.

La question de l'aide aux invalides mérite la considération de toute la population. Il est pitoyable de songer aux cas d'extrême misère dont parlait le *Times* de New-York dans son numéro de Noël. La législation sociale a fait un grand pas depuis vingt ans. Autrefois, nul ne songeait à payer une pension à un vieillard, à un aveugle, à une mère nécessiteuse, ni à verser des allocations familiales. Si quelqu'un ayant vécu il y a un quart de siècle revenait sur la terre, il verrait que le Canada a fait de grands progrès dans ce domaine.

Quand j'ai été reçu avocat, je me rappelle qu'il y avait très peu d'enfants qui n'aidaient pas leurs parents. Durant les quinze années où j'ai pratiqué le droit avant de consacrer tout mon temps à la politique, je n'ai connu que deux cas de ce genre. Le gouvernement libéral ayant institué le régime de la pension